

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 NOVEMBRE 2024**

Nombre de Conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 15

Conseillers présents : 11

Présents :

Le Maire : MULLER Christophe.

Les Adjointes : FENARD Michel, KINDER Yves, MICHEL Andrée.

Les Conseillers : BIGNON Gilles, DONATE Marylène, GRIMM Emmanuelle, JOLY Véronique, KEMPENICH Michel, KURZ Régine, SCHISLER Laurent.

Absente excusée : BARRILE Cynthia, KILL Allan, LANG-MAYER Diane, PORTHA Serge.

Procuration de : BARRILE Cynthia à KINDER Yves, LANG-MAYER Diane à JOLY Véronique, PORTHA Serge à MULLER Christophe.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 14/10/2024
2. Avenants aux marchés d'aménagement d'équipements scolaires
3. Médadom
4. Programme travaux 2025
5. Divers

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 14/10/2024

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de compléter le point n° 3 en ce sens qu'il y a lieu de recruter un agent contractuel pour assurer les fonctions d'assistant éducatif allemand pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période d'un an allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la séance du 14 octobre 2024.

2. Avenants aux marchés d'aménagement d'équipements scolaires

- Lors du choix du maître d'œuvre, le chiffrage de référence pour l'aménagement d'un plateau sportif avait été estimé à 440 183,30 € HT. Ce montant prévisionnel a été revu et porté à 523 318,36 € H.T. (rajout d'un terrain de padel). Il y a donc lieu de revoir le montant initial des honoraires du maître d'œuvre. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :
 - d'accepter l'avenant de la société MK Etudes: le montant des honoraires supplémentaires s'élève à 4 156,76 €, portant ainsi l'offre de base à 26 165,92 € H.T.
 - de prévoir les crédits nécessaires au budget et d'autoriser M. le Maire à signer les documents correspondants.

- Dans le cadre des travaux d'aménagement d'équipements scolaires, pour la création de la nouvelle cantine, afin de garantir la sécurité des entreprises et du personnel présents sur le futur chantier, ainsi que de prévenir les aléas techniques afin d'assurer la solidité de l'ouvrage, le Conseil Municipal, par délibération du 09 juin 2023, décidait de retenir la société APAVE pour la mission SPS, pour un montant de 2 898 € HT.
Selon le contrat initial, un coût de 380 € H.T. par mois supplémentaire est prévu.
Les travaux ayant pris du retard, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :
 - d'accepter l'avenant de la société APAVE: le montant des honoraires supplémentaires s'élève à 760 €, portant ainsi l'offre de base à 3 658 € H.T.
 - de prévoir les crédits nécessaires au budget et d'autoriser M. le Maire à signer les documents correspondants.

- Le lot n° 6 – plomberie, ventilation, sanitaire et chauffage pour la construction de la nouvelle cantine d'un montant de 56 483,10 € a été attribué à la société GABRIEL JEANNOT.
Suite à une modification du système de chauffage, les travaux supplémentaires s'élèvent à 35 280,50 € H.T. desquels il convient de déduire le système de chauffage prévu au marché initial d'un montant de 21 280,50 € H.T.
Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :
 - de modifier le lot n° 6 pour la construction de la nouvelle cantine par un avenant de 14 000,00 €, portant ainsi le montant global à 70 483,10 € H.T.
 - de prévoir les crédits nécessaires au budget et d'autoriser M. le Maire à signer les documents correspondants.

3. Médadom

M. Le Maire présente au Conseil Municipal la société MEDADOM qui propose de faciliter l'accès aux soins de proximité par la mise en place de bornes ou cabines de téléconsultations médicales.

Ce point est ajourné en attendant d'avoir plus de renseignements quant à l'utilisation et la fréquentation de ces cabines.

4. Programme travaux 2025

- Le columbarium étant bientôt complet, il y a lieu de procéder à une extension. 3 devis ont été réalisés par des marbreries à qui il a également été demandé de réaliser la réfection de l'escalier de service de la Mairie ainsi qu'une des marches de l'Eglise. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de confier les travaux à la société Pompes funèbres/Marbrerie des Lacs (Goetschel) de Puttelange-aux-Lacs pour un montant de 8 082,38 € H.T. (5 083,33 € H.T. pour la création d'un nouveau columbarium, 1 678,95 € H.T. pour la reprise de la marche de l'Eglise et 1 320,10 € H.T. pour la réfection de l'escalier de la Mairie)
- Suite à la hausse des coûts de l'énergie, la Commune envisage de mettre en place des panneaux photovoltaïques. Avant de lancer le projet, le Conseil Municipal décide d'engager une étude de faisabilité et autorise M. le Maire à solliciter une entreprise pour cette étude, ainsi que de solliciter la Région Grand Est dans le cadre du programme Climaxion pour une subvention qui pourrait s'élever à 70 % du montant de l'étude.
- Dans le cadre des travaux de consolidation de la digue de l'étang communal une demande de subvention au titre de la DETR 2024 a été déposée mais n'a pas été retenue. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de représenter ce dossier au titre de la DETR 2025.
- Après la mise en place du terrain de padel, il convient de prévoir la création d'une application de gestion du planning de location du terrain. La société Live Expérience a été sollicitée pour la création de cette application, dont le coût s'élève à 150 € H.T. / mois.

5. Divers

- M. FENARD informe le Conseil Municipal que la société TP KLEIN procédera à la réfection du revêtement de la piste d'athlétisme du terrain multisports, suite aux dégradations qui l'ont affectée.
- M. FENARD fait le point sur l'avancement des travaux de la nouvelle cantine : la chape a été coulée, l'électricité est terminée à 70 %, l'installation des sanitaires sera réalisée dans la semaine 48.
- M. KINDER informe le Conseil qu'il a fait réaliser un devis par la société REXEL pour le passage de l'éclairage en leds dans tous les bâtiments communaux.

Le Maire,

Christophe MULLER



